



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251125-2177741-AR

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le : 26/11/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_683

**Objet** : fermeture temporaire des vestiaires du Stade Sadi Lecointe à compter du 13 novembre 2025

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.322-2 du Code du sport relatifs à la sécurité et à l'hygiène dans les établissements d'activités physiques et sportives,

**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour des raisons de sécurité, de sauvegarder l'intégrité physique des utilisateurs lorsque les conditions d'accueil sont défavorables,

### ARRÊTE

**Article 1** : les équipements sportifs de la ville de Vélizy-Villacoublay cochés ci-dessous sont fermés à compter du jeudi 13 novembre 2025 et jusqu'à résolution de l'incident.

|  |
|--|
| Stade Sadi Lecointe                            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vestiaires |

**Article 2** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 24 novembre 2025

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)